

## **Règlement du concours d'annonces de fermeture organisé du 01 avril au 15 mai 2024 par la médiathèque de Saumur**

### **Article 1: Organisateur**

À l'issue des travaux de réhabilitation énergétique de la médiathèque de Saumur, celle-ci organise un concours pour son annonce de fermeture.

### **Article 2: Thème du concours**

Le thème du concours est la réalisation d'une annonce de fermeture enregistrée et diffusable le soir quelques minutes avant la fermeture des portes en fin de journée.

### **Article 3: Participants**

Le concours est ouvert à tous les habitants de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire adhérents ou non au réseau de bibliothèques l'imagin'R.

Les participants ne peuvent soumettre qu'un seul enregistrement d'annonce de fermeture au jury.

Les membres du jury, les organisateurs et leur famille sont exclus du concours.

### **Article 4: Modalités de participation**

La participation au concours est gratuite.

Les annonces enregistrées peuvent être envoyées par courriel à l'adresse contact des bibliothèques du réseau: [bibliothèques.contact@saumurvaldeloire.fr](mailto:bibliothèques.contact@saumurvaldeloire.fr)

Les annonces peuvent également être enregistrées sur support physique et déposées sous pli avec vos coordonnées dans toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau. La médiathèque de Saumur étant fermée pour réaménagement les enregistrements doivent être déposés dans les boîtes de retour à l'entrée du bâtiment. Les supports autorisés sont les clefs USB, les disques compacts (ceux-ci pourront être récupérés par les candidats à l'issue du concours). Les enregistrements pourront être effectués et transmis sous les différents formats sonores suivants :

**.wav , .mp3 , .flac , .aac , .ogg , .wma , .alac , .aiff.**

Les enregistrements ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

La durée des annonces proposées devra être comprise entre 10 secondes et 30 secondes.

La date limite de dépôt des annonces enregistrées est fixée au **15 mai 2024**.

### **Article 5: Propriété intellectuelle**

Les Participants cèdent à l'Organisateur le droit de diffuser les annonces réalisées sans limite de temps. L'organisateur s'engage à ne pas modifier le contenu des annonces retenues et à limiter la diffusion de celles-ci à la médiathèque de Saumur.

Le contenu des annonces devra respecter le code de la propriété intellectuelle en particulier pour les citations ou les extraits sonores.

En droit, on appelle "citation" le fait de sélectionner un extrait d'une œuvre et de l'intégrer dans sa propre production. Faire une citation ne nécessite pas d'autorisation préalable, à condition de remplir trois conditions, posées par l'[article L122-5 du Code de la propriété intellectuelle](#).

Il faut:

- que l'extrait soit sourcé (le nom de l'auteur, de l'extrait cité, les références du document primaire dont on tire l'extrait, dont au moins le titre de l'oeuvre)
- que l'extrait soit court (la brièveté de l'extrait s'apprécie de façon relative, au vu de la longueur de l'extrait et de la part que prend cet extrait dans le document citant)
- que la citation soit justifiée « *par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle* » elle est incorporée.

### **Article 6 : Modalité de diffusion des annonces de fermeture choisies**

Les annonces des gagnants seront diffusées à tour de rôle le soir quelques minutes avant la fermeture de la médiathèque de Saumur à partir du **samedi 15 juin 2024** au soir.

### **Article 7: Désignation des gagnants**

Le concours comprend quatre prix sous forme de chèques-Culture répartis de la manière suivante :

-Premier prix: **50 euros**

-Second prix: **40 euros**

-Troisième prix: **30 euros**

-Quatrième prix: **20 euros**

L'attribution des prix se fera par vote d'un jury composé de membres du personnel du réseau des bibliothèques l'imagin'R.

Les critères d'appréciation portent sur l'originalité et la qualité des annonces réalisées.

Le jury se réunira pour voter le **28 mai 2024** et communiquera le résultat des votes aux gagnants.

Les prix seront remis à la médiathèque de Saumur le **15 juin 2024 à 11h** et resteront disponibles à la médiathèque de Saumur jusqu'à la fin du mois de septembre 2024. Ils ne seront en aucun cas envoyés par voie postale.